

***OUVERTURE DES TRIBUNAUX
BARREAU DE MONTRÉAL***

Allocution prononcée par :

L'HONORABLE JACQUES R. FOURNIER, juge en chef

Cour supérieure du Québec

Palais de Justice de Montréal

Le 5 septembre 2019

Distingués invités,

Je vous remercie monsieur le Bâtonnier Me Alexandre Forest pour m'avoir invité à prendre la parole lors de la rentrée judiciaire du district de Montréal.

Cette rentrée a pour thème « Pourquoi ». Un thème ouvert qui nous permet à tous d'élaborer sur les enjeux qui nous tiennent le plus à cœur. J'ai choisi cette année de parler de l'accès à la justice et plus particulièrement de l'accessibilité à l'aide juridique.

Tout d'abord, je tiens à remercier la juge en chef adjointe Eva Petras, qui coordonne remarquablement le district de Montréal. Dans un contexte souvent difficile, elle arrive toujours à résoudre les gros et petits problèmes que nous vivons quotidiennement. Elle place toujours les justiciables à l'avant-plan et a compris que la Cour supérieure est un service public et que notre rôle est de servir la population. Il ne faut pas oublier que le dévouement et le support des coordonnateurs sont indispensables et inestimables. Je suis heureux de pouvoir compter sur elle. Merci Madame la juge en chef adjointe.

I would also like to thank the judges of all the courts for their outstanding work, even more so after the judicial year that has just ended. Even if you have been in great demand, you have continued to give your best to provide quality services to our fellow citizens.

Merci aussi aux membres du personnel des greffes, qui sont essentiels au fonctionnement des tribunaux. Je suis conscient que vos tâches se complexifient au fil des réformes et je tiens à vous dire que votre collaboration est grandement appréciée. Sans vous, nous n'aurions pas été en mesure de relever les défis de l'année judiciaire qui vient de s'achever et nous serions en bien plus mauvaise posture pour entamer la prochaine. Je vous remercie.

Avant de me pencher sur le thème d'aujourd'hui, j'aimerais vous parler brièvement de l'année judiciaire qui vient de se terminer.

Les progrès des dernières années en matière criminelle se sont maintenus. Sauf pour certains cas exceptionnels, nous sommes en mesure d'offrir un procès devant jury dans un délai inférieur à 12 mois.

Nous avons également stabilisé nos délais en matière civile et familiale, grâce au travail acharné de tous nos juges et à une excellente collaboration avec les deux paliers de gouvernement et avec les membres du Barreau.

Je profite de l'occasion pour remercier les deux paliers de gouvernement pour leurs efforts soutenus en matière de justice. Le gouvernement provincial a créé, il y a 2 ans et demi, des nouveaux postes à la Cour supérieure et permis la mise en place du projet-pilote des séances de médiation présidées

par des juges à la retraite. Le gouvernement fédéral quant à lui a pourvu tous les postes vacants avec célérité et a même créé de nouveaux postes. Jusqu'à présent, les gouvernements ont livré la marchandise. Il reste à espérer que d'autres postes seront créés prochainement pour sortir définitivement de la crise des délais en matière criminelle et, par voie de conséquence, dans les autres chambres.

This additional staffing will be essential, not just in criminal law, as the role of judges has increased significantly in recent years. Expectations for judges have never been greater.

De plus, le nombre de parties non représentées est en constante progression. C'est connu, même le plaideur non représenté de bonne foi demande un temps additionnel important dans le traitement de sa demande, allant parfois du simple au double.

Pour revenir au thème de la rentrée, voici pourquoi nous devons tous repenser l'accès à la justice.

Je ne parlerai pas cette année des plaideurs quérulents, malgré qu'un lien important demeure entre le phénomène de la quérulence et la non-représentation. Je suis persuadé que la quérulence est dans la vaste majorité des cas la conséquence d'un profond sentiment d'injustice, qui tire souvent

son origine de la non-représentation. Une partie sans avocat, face à la lourdeur de l'appareil judiciaire, à un juge qui doit demeurer impartial et à d'autres parties qui elles sont souvent représentées, pourrait facilement concevoir que le système judiciaire est injuste.

Je suis aussi convaincu que même si les parties ont le droit de se présenter elles-mêmes, il s'agit en réalité d'un faux choix. Lorsque les coûts d'une représentation devant les tribunaux deviennent si prohibitifs que même ceux qui font partie de la classe moyenne n'ont pas les moyens de se payer un avocat, la non-représentation cesse d'être un choix et devient rapidement la seule option.

Nous essayons collectivement de compenser ce manque d'accès aux services juridiques en améliorant la disponibilité de l'information juridique gratuite. Il demeure néanmoins que ces ressources, bien qu'elles soient utiles et nécessaires, ne transforment pas le justiciable moyen en plaideur aguerri, de la même façon que l'information médicale gratuite ne nous transforme pas en professionnels de la santé.

Cela a un impact sur tout le système judiciaire et sur la société dans son ensemble. Comme l'a rapporté le juge en chef Wagner au début de l'été, des études internationales ont démontré que chaque dollar investi dans l'aide juridique rapporte environ 6 dollars au gouvernement.

Cette économie est facile à concevoir. Ces personnes non représentées, même si elles sont bien intentionnées et bien informées, pourront du simple fait de leur inexpérience perdre des droits pour eux ou pour les membres de leur famille. Imaginez le coût social de cette représentation inadéquate devant les tribunaux, en prestations et en services de toute sorte, en plus des ressources additionnelles requises pour traiter ces dossiers.

L'aide juridique a longtemps été vue comme une dépense. Il faut inverser ce paradigme et voir l'accès à un avocat comme un droit et comme un investissement.

Au-delà du retour sur l'investissement, il faut également considérer que notre démocratie repose sur la confiance du public envers ses institutions. Lorsque la justice devient inatteignable pour les citoyens, ces derniers pourraient être tentés d'aller la chercher eux-mêmes.

Le toit coule, le contexte économique actuel serait idéal pour penser à le réparer.

Un système où les avocats sont au cœur de l'appareil judiciaire et permettent, par leur coopération et leur expérience, à offrir une justice rapide, efficace et

accessible pour tous les justiciables, indépendamment de leur situation financière ou géographique.

J'ajouterai que le procès est la véritable méthode de résolution des conflits alors que déjà 19 dossiers sur 20 ne s'y rendent pas. Notre prochain défi collectif comme profession est de faire en sorte de provoquer le règlement le plus en amont possible. C'est un service à rendre aux clients, mais aussi au système de justice qui parviendra à traiter plus rapidement les litiges qui ne peuvent trouver de solution négociée.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une excellente rentrée judiciaire 2019.